

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1014

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi, rapporteure

ARTICLE 7

À la fin de la première phrase de l'alinéa 25, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« déterminées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.